

**Sensibilisation à la protection des renseignements personnels**

Les incidents de confidentialité

Un incident de confidentialité est une situation, accidentelle ou intentionnelle, où des renseignements personnels sont consultés, utilisés ou communiqués sans autorisation. Un incident peut avoir des conséquences importantes pour les personnes concernées par ces renseignements.

Un incident de confidentialité se produit lorsqu'un renseignement personnel est :

Consulté sans autorisation

Par exemple, consulter un dossier usager par curiosité. Puisque l'accès à ce dossier n'est pas nécessaire à l'exercice des fonctions, il s'agit d'un incident de confidentialité.

Utilisé sans autorisation

Par exemple, utiliser des renseignements de santé et de services sociaux pour un projet de recherche, sans autorisation de la personne ou de l'autorité compétente.

Perdu

Par exemple, égarer la grille d'évaluation d'une candidate ou d'un candidat à la suite d'une entrevue.

Communiqué sans autorisation

Par exemple, publier sur les médias sociaux l'histoire émouvante d'un enfant qui a reçu des soins dans l'établissement.

Insuffisamment protégé

Par exemple, laisser des dossiers d'usagères ou usagers dans un corridor accessible à tous, ou abandonner une liste d'usagères et d'usagers sur une table à la suite d'une rencontre.



Un incident de confidentialité est si vite arrivé :

ON FAIT ATTENTION !

- Envoi d'un courriel à la mauvaise personne
- Documents confidentiels laissés à l'imprimante
- Oubli de documents lors d'une visite à domicile ou dans un endroit non sécurisé (ex. : dans une salle de rencontre)
- Discussion de cas dans le corridor où d'autres personnes peuvent entendre
- Publication, sur les médias sociaux, d'une photo dans laquelle on voit des usagères ou usagers ou encore des documents confidentiels.

Une vigilance accrue permet d'éviter qu'un incident de confidentialité se produise!

En cas d'incident : agir et déclarer

1

Prendre des mesures concrètes pour limiter l'incident autant que possible afin d'atténuer les conséquences et apporter un soutien aux personnes concernées.

2

Informez sans délai votre gestionnaire.

3

Déclarer l'incident selon les modalités applicables (variables d'un établissement à l'autre).

4

Identifier et mettre en place les mesures permettant d'éviter qu'un incident similaire se produise à nouveau.

Des risques sérieux...

Pour la personne concernée par les renseignements, un incident de confidentialité peut :

- causer du stress et des conséquences psychologiques;
- ébranler sa confiance;
- porter atteinte à sa réputation;
- entraîner un vol d'identité.

Pour l'organisation, cela peut :

- occasionner une poursuite ou une plainte;
- porter atteinte à la confiance de la population.

**Vous avez des questions?
Besoin d'accompagnement? Contactez-nous!**